



**PUBLIE LE** 06 NOV. 2024  
**N°2024-109**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire pour le projet intitulé « Violences familiales »**

**Rapporteuse** : Mme CARPE

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) M. FAUTRE, M. SUDRE

**Secrétaire de séance : M. LHOSTE**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L1435-8 à R1435-16 du code de la Santé Publique relatifs aux financements alloués aux établissements de santé au titre du fonds d'intervention régional,

**Vu** le Plan Régional de Santé de l'ARS Ile-de-France 2018-2022 organisant la mise en œuvre des priorités de santé, et l'évolution du système de santé,

**Vu** le Contrat de Ville 2015-2020 approuvé par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et signé le 8 juillet 2015,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 8 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Vu** la délibération n° 2023-091 du 28 juin 2023,

**Vu** le Contrat Local de Santé signé le 27 novembre 2018,

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission Solidarité - Action sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2024,

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - handicap - Nouvelles Technologies, émis lors de sa séance du 24 septembre 2024,

**Considérant** ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de promotion de la santé (PPS) s'inscrivant dans les objectifs du Plan Régional de Santé (PRS) et du Contrat Local de Santé (CLS) 2018 -2023.

Afin de proposer aux partenaires du réseau des violences familiales de Champigny-sur-Marne une permanence médicale relative à l'accueil et à l'orientation des personnes victimes de violence, et ainsi améliorer la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence, l'ARS propose le versement d'une subvention de 2 000€ au titre de l'année 2024, permettant la réalisation d'actions de prévention et de temps d'écoute dédiés aux victimes de violences familiales.

**Considérant** le besoin de la population campinoise en la matière,

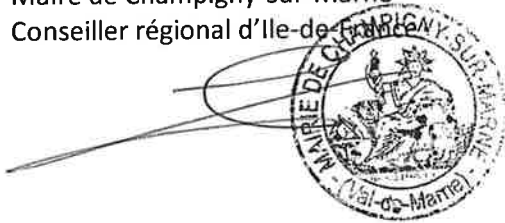
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** Approuve la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire pour le projet intitulé « Violences familiales ».

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents, tant administratifs que financiers, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Dit que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



Handwritten signature of Monsieur Laurent JEANNE in black ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Conseiller municipal



Handwritten signature of Monsieur Philippe LHOSTE in blue ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Transmission en préfecture, le 06 NOV. 2024  
Publication, le 06 NOV. 2024  
Certifié exécutoire  
Le Maire



Handwritten signature of the Mayor in black ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).